

# Brocante Tilly-sur-Seulles

## 06 septembre 2026

### Formulaire d'inscription

A retourner par courrier avec les autres documents et règlement  
avant le 25/08/2026 au soir dans notre boîte aux lettres. Attention au délai de la poste.

#### Renseignements :

Nom prénom.....

Adresse : .....

Ville : .....

Code postal : .....

N° Pièce identité : .....

- Délivré par préfecture de: .....

- Date de validité: .....

Courriel : .....

Téléphone : .....

#### Pour les professionnels :

Raison sociale : .....

N° RCS ou Siret : .....

- Délivré par préfecture de: .....

Produit vendu : .....

Tarifs : 3,50 euros le mètre linéaire. Mini 3m

Réservation minimum avec voiture :

- > Emplacement avec véhicule léger : 5 m
- > Emplacement avec véhicule léger + remorque : 7 m
- > Emplacement avec fourgon : 7 m

#### Votre demande :

\*Métrage : ..... en Euros.....

Véhicule léger

Véhicule léger + remorque

Fourgon

Acceptation du règlement :

Date et signature avec la mention « Lu et approuvé »

#### \*Pièces à fournir :

- . votre règlement à l'ordre de *société de chasse*
- . photocopie de votre pièce d'identité recto verso
- . une copie du règlement signé et comportant la mention « lu et approuvé ».
- . attestation sur l'honneur.

Adressez votre courrier à :

**M Lebailly michel**

**10 rue Andre Marie**

**14250 Tilly sur Seulles**

Les attributions d'emplacements sont misent à disposition à la mairie uniquement le matin même de la foire à partir de 6h.

Pour tout renseignement :

Courriel : [brocante.tillysurseulles@gmail.com](mailto:brocante.tillysurseulles@gmail.com)

<https://tilly-sur-seulles.fr/vie-municipale-2/espace-de-telechargement/>

## Brocante Tilly-sur-Seulles 06septembre 2026

Particulier

Professionnel

NOM ..... Prénom .....

Adresse : .....

code postal..... Ville.....

Atteste sur l'honneur qu'il (elle) n'a pas participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année 2026 (Particulier seulement)

Date .....

signature

Merci de joindre ce document signé avec votre règlement.

Afin de laisser le plus de places de parking aux visiteurs, vous êtes invité à garer votre véhicule sur le parking exposant.

### RÈGLEMENT de la foire à tout de Tilly-sur-Seulles

- Toute activité commerciale est soumise à réglementation par la loi. Seuls les vides greniers ou foire à tout sont délivrés de cette réglementation une fois par an. La provenance et la vente des objets se feront sous la seule responsabilité des exposants. Ni les Organisateurs, ni la Mairie ne sauraient être tenus pour responsables.

- Est interdite, par tout exposant, la vente d'animaux, de produits alimentaires, de confiseries, de boissons, cassettes cd ou dvd etc à caractère pornographique, drogues ou dérivés, armes.

- Les organisateurs se gardent le droit de limiter le nombre de professionnels.

- Les inscriptions qui parviendront après la date limite d'inscription (précisée sur le formulaire d'inscription) ne seront pas prises en compte. Il est donc prudent de réserver l'emplacement à l'avance, (prévoir pour cela le délai d'acheminement en cas d'envoi par courrier).

- Les bulletins d'inscriptions sont à retirer à la Mairie, auprès des différents commerçants de Tilly-sur-Seulles, sur le site de la mairie (<https://tilly-sur-seulles.fr/vie-municipale-2/espace-de-telechargement/>), par mail à ([brocante.tillysurseulles@gmail.com](mailto:brocante.tillysurseulles@gmail.com))

- Pour valider votre inscription, vous devrez retourner le présent formulaire accompagné :

. de votre règlement à l'ordre de société de chasse

. d'une photocopie de votre pièce d'identité recto verso

. d'une copie du règlement de la foire à tout signée et comportant la mention « lu et approuvé ».

. De l'attestation sur l'honneur.

Toute inscription incomplète sera rejetée.

- L'ouverture du parc aux exposants se fera de 6h00 à 8h45 (afin de permettre la sortie des derniers véhicules). Pour les arrivées après 9h00, les emplacements seront perdus.

- Les annulations de dernière minute de la part des exposants ne seront pas remboursées sauf cas extrême.

- Le départ des exposants ne peut avoir lieu avant 17h00 (aucun véhicule ne peut entrer sur le parc de 9h00 à 17h00).

- L'association US Tilly-sur-seulles se réserve le droit en cas de problèmes liés à des comportements et/ou des propos incorrects envers un ou plusieurs de ses membres, d'annuler la réservation du ou des exposants concernés.

- Chaque exposant devra s'engager au moment du départ à laisser son emplacement propre et nettoyé (des containers seront prévus à cet effet). Dans le cas contraire, son inscription pour tout autre vide-grenier sur la commune se verra refusée.

- L'association se donne le droit de revendre l'emplacement d'un inscrit dans le cas où ce dernier ne se présente pas avant 9h.

- Condition particulière : Pour toutes inscriptions groupées ou les personnes qui souhaitent être proches les unes des autres, pensez à donner un nom à un emplacement principal et mentionnez entre parenthèses les noms des personnes à côté desquelles vous souhaitez être (ce qui facilitera la mise en place). Cette attribution sera faite en fonction des disponibilités et de l'ordre d'arrivée des réservations.

**MERCI A TOUS POUR VOTRE COMPRÉHENSION ET VOTRE PARTICIPATION**

Pour tout renseignement :

Courriel : [brocante.tillysurseulles@gmail.com](mailto:brocante.tillysurseulles@gmail.com)

<https://tilly-sur-seulles.fr/vie-municipale-2/espace-de-telechargement/>